

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR  
REUNION PLENIERE  
Mardi 3 juillet 2018

Présents

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour, Elue à la Ville de Boucau, Conseillère communautaire CAPB

M. JONATHAN, Sous-préfet de Bayonne

Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire CAPB

M. BERGE - Conseiller Régional, Délégué au Port, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

M. AGOSTINI - Chef SDEPB, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

M. SALDUCCI - Conseiller municipal, Ville de Bayonne

M. LAFLAQUIERE - Conseiller municipal, Ville d'Anglet, Conseiller communautaire CAPB

M. MARTY - Directeur du Port et équipements, CCI Bayonne Pays Basque

Mme COLIN - Directrice TEE, CAPB

Mme GUILLEMIN - Technicienne Environnement, Ville d'Anglet

M. LAJUSTICIA - Responsable QSE, CCI Bayonne Pays Basque

M. DE RECY - CCI Bayonne Pays Basque

Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire

M. GAULON - Directeur, ADISSEO

M. GUIHARD - Directeur, MAISICA

M. AUBERT - Directeur, BERGE MARITIMA

M. REAU - SOTRAMAB

Mme MELQUIOT - Responsable QSE, CELSA France

Mme ALMANDOZ - Adjointe QSE, CELSA France

M. TOULLIC - Directeur, ALKION

Mme CECCATO - Environnement, DASSAULT AVIATION

M. ARDIACO - Administrateur, ADALA

M. BOTELLA - Président, AHQSB

M. BAYLE - Représentant, SEPANSO 64

M. CINGAL - Président, SEPANSO 40

Mme LEUENBERGER - Représentante, CADE

M. VIGE - Représentant, CADE

M. FARGUES - Ingénieur Environnement Santé, ARS DD64

M. LUSSON - Directeur, TIMAC AGRO

Mme PEREZ - Responsable secteur local Pays Basque, SCEAP

M. LANYOU - Secrétaire Général, CFDT Chimie Energies Adour Pyrénées

M. GRAMMONT - Ingénieur, INERIS

M. BOULAIGUE - Responsable départemental, DREAL NOUVELLE AQUITAINE

Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

Excusés :

M. GUIDICELLI Lucien - Sous-Préfet de Dax

Mme LEICIAGUECAHAR - Conseillère Régionale, Conseil Régional ALPC

Mme DELAVENNE - Vice-Présidente, Communauté de communes Le Seignanx

Documents en ligne :

Présentation de la réunion

Présentation INERIS

Présentation CCIBPB Bilan Dragage 2017

Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.

Ouverture de la séance

**Ordre du jour de la plénière :**

## Fonctionnement du SPPPI

- AG de l'ASPPPI
- Rapport moral
- Rapport financier
- Bureau de l'ASPPPI

## Avancement de l'Etude de Zone

- Présentation des résultats et avis
- Proposition de suites et plan de financement
- Information sur la communication des résultats complets

## Bilan du dragage 2017 - CCI Bayonne Pays Basque

## Questions diverses

- Demande de M. BOTELLA
- Point sur Raffinerie du Midi
- Informations sur les débarquements d'engrais et bois
- Composition des produits et impact sanitaire

## Demande d'ADALA

- Implantation d'une station ATMO sur la rive gauche de l'Adour, sa définition, l'ingénierie, le portage, le financement, l'exploitation

**SPPPI Estuaire de l'Adour  
M.JONATHAN - Sous-préfet de Bayonne**

Je suis heureux d'assister à cette première plénière du SPPPI. Depuis mon arrivée il y a quatre mois, j'ai pris connaissance de ce sujet. J'en ai rencontré les principaux acteurs, notamment, Madame la Présidente et Madame la Directrice du SPPPI, Monsieur BERGE et d'autres. Je conçois ces réunions comme des lieux d'échange et de dialogue pour partager l'information, la plus transparente et la plus exhaustive, sur la table, afin de traiter les sujets générés par l'activité portuaire. Je souhaite que nous puissions travailler dans un climat constructif.

## Assemblée Générale de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour Marie-Ange THEBAUD - Présidente ASPPPI Estuaire Adour

### Rapport moral 2017 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour

Nous démarrons par l'assemblée générale de l'ASPPPI, formalité annuelle que je propose de mener rapidement puisqu'il s'agit de rappeler les travaux menés et les financements affectés au SPPPI.

Concernant le rapport moral, en 2017, nous avons tenu :

- 3 réunions de bureau : Le 11 mai, Le 30 août et le 30 novembre 2017 ;
- 3 assemblées plénières : Le 28 juin, le 21 septembre et le 21 décembre 2017 ;
- 1 réunion du COS pour l'Etude de zone le 12 septembre 2017 ;
- Ainsi qu'une quinzaine de réunions préparatoires.



 **Rapport moral 2017**

En 2017, les travaux du SPPPI ont été répartis comme suit :

- Bureaux  
11 mai 2017  
30 août 2017  
30 novembre 2017
- Plénières  
28 juin 2017  
21 septembre 2017  
21 décembre 2017
- COS  
12 septembre 2017
- 15 réunions préparatoires (Présidente + Animation)



## Rapport moral 2017

Les sujets suivants ont été traités en plénière :

**Plénière du 28 juin 2017**

AG ASPPPI

ALERTE NUISANCES

Bilan de l'année 2017

DOSSIER PORTUAIRES

Bilan du dragage 2016

Laminoirs des Landes

CELSA FRANCE



## Rapport moral 2017

Les sujets suivants ont été traités en plénière :

**Plénière du 21 décembre 2017**

FONCTIONNEMENT DU SPPPI

Arrêté inter préfectoral

Budget prévisionnel 2018

Mission Animation et logistique du SPPPI

PROCEDURE ALERTE NUISANCE

Bilan complet des alertes émises en 2017

Réflexions sur les résultats et suites possibles

DOSSIERS PORTUAIRES

Point sur l'avancement des divers projets en cours

Je ne reviens pas dans le détail sur l'ensemble des sujets que nous avons traités en plénière.

Je soulignerai simplement quelques points :

- Nous avons enregistré plus de 200 alertes nuisances en 2017 (132 en 2016).
- Nous avons suivi les dossiers portuaires avec notamment une demande régulière de l'avancement de la dépollution de FERTILADOUR et de RAFFINERIE DU MIDI.
- Nous sommes attentifs au démarrage des deux laminoirs CELSA France et Laminoirs des Landes qui pourront nous faire une présentation de leurs activités dès que le moment sera opportun,
- Enfin, nous restons à l'écoute des progrès des sites en activité et nous les solliciterons très prochainement pour la présentation des bilans de leurs rejets comme nous avons l'habitude de le faire par le passé, avant d'être totalement mobilisés sur l'étude de zone.

L'année 2017 a été largement consacrée à l'EDZ notamment la réalisation des phases 3 et 4.

Avez-vous des questions sur le rapport moral ?

➔ **Vote du rapport moral :**

**Contre 0**

**Abstention 0**

**Le rapport moral 2017 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.**

### Rapport financier 2017 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour

Concernant le rapport financier 2017, le budget de fonctionnement aussi bien dans ses recettes que dans ses dépenses est stable comme vous pouvez le constater à l'écran.

En 2017, nous avons encaissé des fonds pour le financement de l'étude de zone qui ont été consommés au cours de l'année 2017 et seront soldés en 2018 avec l'achèvement des travaux.



**ASPPPI Rapport financier 2017**

S.P.P.P.I Estuaire de l'adour 2017			
ACTIVITÉ GLOBALE			
	2017	N-1	Evolution
Ressources associatives	118 721 €	35 600 €	+233,5% 🟢
Prestations vendues	10 000 €	10 000 €	0% ➡
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>128 721 €</b>	<b>45 600 €</b>	<b>+182,3%</b> 🟢

Les subventions de fonctionnement octroyées en 2017 se répartissent de la façon suivante :

- Projet S.P.P.P.I. - 49000 €
  - Etat 12100 €
  - Région 12100 €
  - Agglomération ville de Bayonne 19800 €
  - Communauté des communes du Gersaint 3000 €
  - CCI de Bayonne Pays Basque 3000 €
  - Industrie 10100 € (Cofin. France-Arzon-Tera Agro-Port-Bayonne-Arzon)
- Projet étude de zone - 60 121 €

SARL SOGICA





## Bureau 2017

**Présidente : Marie-Ange THEBAUD - Elue de Boucau et Conseillère Communautaire CAPB**

**Secrétaire : Michel BOTELLA - Président de l'Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne**

**Trésorier : Etienne AUBERT - Président de Port Bayonne Avenir**

**Collège des collectivités territoriales**

- Tarnos
- Boucau
- Bayonne
- Anglet
- CAPB
- Communauté de Communes Le Seignanx
- Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine



## Bureau 2017

**Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées**

- Michel BOTELLA - Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne
- Pierre BOCCARDO - Association IDEAL
- Michel BOTELLA - Association SEPANSO 64

**Collège des Industriels**

- Etienne AUBERT - Président Port Bayonne Avenir
- Pierre TOULLIC - ALKION
- Pascal MARTY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE

M. GRAMMONT - INERIS  
Etude de Zone

*Présentation en ligne - Présentation INERIS*

Quelques diapositives extraites des présentations :

## Rappel de la méthode et des objectifs

- Phase 1 : Etat des lieux et schéma conceptuel des expositions,
- Phase 2 : Modélisations de la dispersion et des transferts,
- Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux,
- Phase 4 : Analyse de l'état actuel de l'environnement,**
- Phase 5 : Evaluation quantitative des risques sanitaires (si nécessaire).

### Objectifs :

Evaluer la **compatibilité des milieux** (potentiellement dégradés par les activités anthropiques) avec les usages.

Identifier les milieux et les substances pour lesquels **des actions** sont nécessaires pour garantir/rétablir la compatibilité des milieux avec les usages.

## Les mesures réalisées

Les milieux pour lesquels une dégradation est suspectée ont été localisés à partir des résultats de la modélisation (phase 2) dans 2 secteurs :

- A : ZIP rive droite
- B : ZIP rive gauche
- Témoin : plage d'Ondres



Présentation INERIS pour le SPPPI Bassin de l'Adour - 03/07/2018

## Interprétation des résultats

### AIR

Cobalt	Manganèse	Arsenic	Cadmium	Nickel
Pas de dégradation locale (par rapport au témoin)				

Plomb	Poussières PM10 *
Dégradation locale mais compatible (d'après valeurs réglementaires)	
* PM10 : Respect de l'objectif de qualité (moyenne annuelle) mais plusieurs dépassements des seuils journaliers. > A approfondir avec ATMO Nouvelle-Aquitaine.	

Cuivre	Manganèse	Vanadium	Zinc
Dégradation locale mais compatible (d'après calcul IEM)			

➤ Le milieu AIR est compatible avec les usages pour les substances mesurées.

Présentation INERIS pour le SPPPI Bassin de l'Adour - 03/07/2018

6

## Interprétation des résultats DEPOTS

- Influence des activités locales sur les dépôts de métaux mesurés, qui restent relativement faibles au regard du contexte urbain de la zone (par rapport aux gammes habituelles).

Pas de valeurs réglementaires ou toxicologiques pour poursuivre l'évaluation.

## Interprétation des résultats SOLS SUPERFICIELS

Arsenic	Chrome	Cobalt	Nickel	Antimoine
Pas de dégradation locale (par rapport au témoin et gamme des sols ordinaires)				

Cuivre	Mercuré	Manganèse	Cadmium	Vanadium	Zinc
Dégradation locale (principalement à l'emplacement A2) mais compatible (d'après calcul IEM)					

Plomb
Pas de dégradation locale et compatible (d'après gamme des sols ordinaires et seuils de gestion) <b>sauf à l'emplacement A2 : Concentration supérieures aux valeurs d'alerte (seuils de gestion non réglementaires)</b>

Résultats cohérentes avec les mesures CELSA (2005)

## Conclusion et recommandations

Les mesures montrent certaines dégradations locales, non surprenantes compte-tenu du contexte urbanisé et industrialisé.

Les milieux air et sols restent **compatibles avec les usages, sauf concernant le plomb** dans les sols superficiels à l'emplacement A2 (Boucau rive droite).

- Besoin de compléter les données de mesures du plomb dans les sols pour caractériser le niveau et l'étendue de la dégradation (+ végétaux et eaux d'arrosage si potagers)
  - > **Proposition de campagne complémentaire ciblée sur le plomb**
 Sur la base de ces résultats, actions à mettre en œuvre (si besoin) conformément à l'instruction ministérielle du 21/09/2016 (actions ARS).
- **Réflexion supplémentaire sur les PM10** par ATMO Nouvelle-Aquitaine, avec ajout éventuel d'une station de mesure autour de la ZIP.
- La phase 5 – l'évaluation quantitative des risques sanitaires (ERS) - **ne semble pas pertinente** car seule la seule incompatibilité (ou incertitude) porte sur le plomb dans les sols.

## Zoom sur le secteur d'investigation



Proposition des emplacements pouvant être fréquentés par des enfants au voisinage du site A2 (Boucau-Tarnos)

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour

---

Lors de la dernière réunion de bureau, et suite aux débats menés autour des résultats à ce stade de l'étude de zone, il a été convenu :

- De proposer à la plénière la conduite des investigations complémentaires concernant le plomb dans les sols, les végétaux et eaux souterraines.
- De valider les modalités d'achèvement de l'étude de zone. La conclusion d'ANTEA et l'avis d'INERIS indiquent que la phase 5 n'est pas pertinente en dehors de l'évaluation des risques qui sera conduite sur le plomb comme indiqué par M. GRAMMONT. On s'est interrogé sur l'utilité ou non de mener cette phase 5 au regard des conclusions et avis cités avant.
- D'annoncer la proposition d'ATMO concernant la mise en place d'une station de mesure de la qualité de l'air. Les modalités seront examinées en septembre.
- De donner suite à la proposition d'ATMO pour une présentation du dispositif mis en place sur Lacq relatif aux odeurs.

Au départ de l'étude de zone, nous souhaitions savoir s'il y avait des risques sanitaires. On voit qu'on a des doutes sur le plomb. Je pense qu'on doit mener cette étude jusqu'au bout afin de pouvoir apporter une réponse complète.

M. CINGAL - SEPANSO 40

---

Il y a une ambiguïté à lever entre 2 diapos l'une évoquant le caractère optionnelle de la phase 5 alors que l'autre indique une préoccupation en matière de santé.

La conclusion ne prend pas en compte le fait que les sources de pollution ne sont pas tariées et que les niveaux vont continuer à évoluer dans le temps. Il serait utile de mener des analyses pérennes sur des végétaux comme la verveine ou le tilleul qui sont consommés et sur des légumes racines comme les carottes et les salsifis.

M. GRAMMONT - INERIS

---

Une étude de zone permet d'avoir un état à un moment donné, souvent pour des sites ayant un historique en matière de pollution industrielle. Des dispositifs de surveillance sont envisageables si c'est jugé nécessaire dans les conclusions.

M. BOULAIGUE - DREAL AQUITAINE

---

Est-ce que l'étude met en évidence des rejets de substances susceptibles de bioaccumulation ?

M. GRAMMONT - INERIS

---

Ça peut être le cas de métaux qui se déposent sur les sols. Les mesures de dépôts montrent qu'il y a un passif avec un cumul de dépôts atmosphériques ou remblais. Les émissions ont diminué par rapport au passé. On peut imaginer que les dépôts seront moindres à l'avenir.

M. FARGUE - ARS

---

Il est important de noter que l'étude de zone a pour objectif d'évaluer les risques sanitaires. On est surpris de constater la présence de plomb dans les sols alors qu'on n'en a pas dans les retombées.

On se pose la question des mesures complémentaires pour pouvoir protéger, s'il y en a, les personnes qui pourraient être exposées. Il faut mener les campagnes complémentaires pour vérifier si le risque sanitaire existe et le localiser précisément. Cette problématique de sols pollués est très spécifique à ce secteur avec une dispersion de scories qui a été faite à un moment donné et qu'on retrouve maintenant.

M. BOTELLA - AHQSB

---

L'étude de zone a démarré sous l'égide du PRSE2 et se poursuit sous le PRSE3. Nous aurions souhaité que les médecins généralistes puissent être associés à cette étude. Nous avons été surpris par les résultats des analyses sur le site témoin à Ondres qui cumule la plus forte concentration en particules PM10.

Nous avons posé la problématique des embruns qui mériterait une analyse plus approfondie.

Je reste en interrogation sur les bateaux présents lors des campagnes de mesures pour connaître leur rejet de SO2 et de particules.

Une étude de l'Université de Lille (Bulletin de veille scientifique n° 32 ANSES) démontre la bioaccessibilité des métaux dans les sols dont le plomb. Il nous semble nécessaire d'étudier l'effet cocktail en associant les médecins généralistes du secteur.

---

**M. FARGUE - ARS**

Il n'est pas prévu de consulter les médecins. J'ai transmis les documents à la CIRE Bordeaux et à Santé Publique France pour avoir leurs avis. Si on doit aller plus loin, on le fera. Pour l'instant on en est à cerner le problème.

---

**Mme DEQUEKER - Ville d'Anglet**

L'étude de zone a été initiée en 2012. Si on continue à traîner, elle va être dépassée. On constate un manque de suivi depuis qu'existe le Port de Bayonne. On n'a pas de traçabilité par rapport aux sols et pas de continuité au niveau des mesures concernant la qualité de l'air. Vous avez évoqué les stations de mesure mises en place par AIRAQ (maintenant ATMO) mais elles concernent le contrôle de la circulation automobile et pas une zone portuaire industrielle. Un PPA a été initié et on avait proposé à la Région de prendre en compte le transport maritime et l'activité industrielle.

---

**M. BERGE - Région Nouvelle Aquitaine**

Je pense qu'il ne faut pas se tromper sur le produit. L'étude de zone est une photographie à un instant t qui prend en compte notamment les mauvaises pratiques du passé.

Je rappelle que la Région n'est propriétaire du Port que depuis 2006 et que depuis nous avons œuvré pour la prise en compte de l'environnement notamment au travers de notre investissement dans les travaux du SPPPI. Je rappelle que nous avons créé l'Observatoire de l'Estuaire de l'Adour dont les travaux ont été suspendus par une collectivité qui pouvait être gênée par les résultats produits notamment en termes de qualité des eaux de baignade. On doit tous être responsable et ne pas jeter la pierre aux autres acteurs. Moi aussi je regrette l'absence de traçabilité sur les mouvements de sédiments. On connaît tous l'histoire industrielle séculaire de ce site.

On devrait tous se féliciter d'avoir été en capacité de mettre en place cette étude de zone. Aujourd'hui on commence à avoir de la donnée et on va continuer avec ATMO et si on en décide collectivement en menant la phase 5. On pourra être amené à mettre en place des dispositifs de suivi à long terme. Il faut qu'il y ait une attitude cohérente de l'ensemble des acteurs.

Concernant la pollution atmosphérique, prend-on en compte la circulation sur le BAB, sur l'autoroute, l'impact des camions de transport de déchets de CANOPIA ? Ou bien focalise-t-on exclusivement sur les activités du Port. Je suis un habitant de ce territoire. Je n'ai jamais caché l'impact des activités industrielles et c'est bien pour ça que nous participons activement au SPPPI et que nous avons mis en place et financé l'étude de zone.

Ce qui m'agace, c'est que ceux qui donnent des leçons sur la transparence soient incapables eux-mêmes de donner la transparence sur les autres activités qui génèrent de la pollution sur notre territoire ou qui ne veulent pas s'associer à ces études. Jamais je ne bloquerai une étude sur le Port donc si aujourd'hui on doit décider collectivement de donner suite à la phase 5, j'y serai favorable. Pour ce qui concerne la station ATMO, la CAPB a pris la main et la Région ne s'y opposera pas.

On a fait une photographie. On a constaté qu'il y a une problématique fortement liée à la mobilité de sédiments historiques. Il faut qu'on soit en capacité d'en évaluer les impacts et à continuer à améliorer les conditions d'exploitation du Port. Nous avons besoin de tous les acteurs pour y parvenir en cohérence et en dehors de toute position accusatoire.

---

**M. ARDIACO - ADALA**

Ce qu'on veut sur la rive gauche, ce n'est pas une photo mais une vidéo en continu. On n'accuse pas la zone industrielle de polluer mais on veut un contrôle continu. On ne comprend pas pourquoi certains s'y opposent. On veut une station de mesure en continu. Les mesures faites sont insuffisantes.

---

**M. BERGE - Région Nouvelle Aquitaine**

Personne ne s'y oppose.

---

**Mme MELQUIOT - CELSA France**

Notre arrêté préfectoral nous impose de mener 4 campagnes de mesures par an avec le contrôle des métaux et des dépôts atmosphériques. Cela représente un budget de 70000€.

---

**Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour**

Nous avons demandé une première estimation du coût de la station constatant que la campagne de mesures avait été jugée insuffisante. On a reçu un devis à hauteur de 100000€. Qui paye ?

Depuis, on a retravaillé sur cette station avec un portage par la CAPB qui adhère à ATMO. On aura un premier accompagnement gratuit dont on va fixer les modalités en septembre. On demande également aux industriels de nous présenter régulièrement leurs bilans et leurs actions d'amélioration. On a entendu la demande et on avance dans ce sens.

---

M. ARDIACO - ADALA

On n'accuse personne. On veut juste savoir ce que les industries rejettent à l'atmosphère de manière continue.

---

M. BOULAIGUE - DREAL AQUITAINE

Il est clair que quand on parle de risque sanitaire pour une zone industrielle cela suscite des questions. Il faut qu'on arrive à les sérier. L'étude de zone apporte des informations qui nous intéressent car elles sont basées sur des hypothèses de rejet, de dispersion et d'exposition qui sont pénalisantes. L'information qui en résulte est donc valide. L'impact actuel des activités industrielles est un élément de la réalité qui est fondamental dans la gestion du risque. Il va nous conduire à prendre une mesure pour aller plus loin sur la pollution des sols par le plomb. Il reste à trancher la question du calcul des risques sanitaires au regard des éléments de cette étude pour la conclure et la clore non pas de manière définitive mais dans le cadre de l'exercice et de la méthodologie engagés. Ensuite, on ouvre sur la surveillance de la qualité de l'air, sur les enseignements liés à des pollutions de sols qui résultent d'activités anciennes.

---

M. BOTELLA - AHQSB

Je voudrais prolonger le propos sur la pollution des eaux. Tout ce qui est dans l'air est susceptible de se retrouver dans les eaux. Or, au démarrage du SPPPI, le groupe Eau a mis en œuvre une étude avec l'UPPA entre 2000 et 2003. Cette étude s'est conclue sur la décision de mise en place d'un dispositif de mesure multi-paramètre et pérenne entre le Bec du gave et l'embouchure. En 2008 le Préfet des Landes a relancé ce projet avec un budget du Ministère de l'environnement alloué à ce réseau. Pour la deuxième fois les décisions locales ont fait échouer ce projet qui est pour nous indispensable.

L'Observatoire de l'Estuaire de l'Adour a été créé. Mais nous n'y avons pas été associés en tant qu'association.

Lorsqu'on accédait facilement au registre des rejets ICPE du ministère des années 2000, on pouvait comparer les rejets de l'aciérie et les ingestions par les huitres du marégraphe sur la station DCE 2000 de l'IFREMER où l'on y retrouvait tout ce qui était rejeté. Il y aurait nécessité de poursuivre ces comparaisons.

---

M. MARTY - CCIBPB

A la question de la poursuite avec la phase 5, on avait répondu que, pour nous, elle n'avait pas lieu d'être puisque les conclusions du bureau d'études et de l'AMO INERIS montraient qu'elle n'était pas nécessaire.

Si on fait une phase 5, il faudra une phase 6 et 7 puisqu'il apparaît que ce qui est souhaité c'est un suivi en continu. On part sur une autre étude.

---

M. AGOSTINI - REGION NOUVELLE AQUITAINE

J'essaye de reformuler pour bien comprendre, il faut distinguer :

- Les campagnes de mesures qui ont été nécessaires à faire un diagnostic,
- Les campagnes de mesures qu'on serait amenées à faire et qui permettraient d'établir un plan d'action.

Ensuite, j'ai compris que l'évaluation quantitative n'est déclenchée que quand on a plusieurs problèmes identifiés et que la logique de somme est nécessaire. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas besoin de phase 5 que l'étude de zone perd en intérêt.

Une question : la prestation d'ANTEA comprend-elle un plan d'actions ?

---

M. GRAMMONT - INERIS

Vous avez bien schématisé l'articulation entre l'IEM et l'évaluation quantitative des risques sanitaires. L'objectif, in fine, est de déterminer les milieux et les substances qui nécessitent des actions. L'IEM traite chaque substance dans chaque milieu. L'EQRS permet d'agglomérer tous les résultats, cumule les substances entre elles et les voies d'exposition entre elles. Cette phase 5 n'apportera pas d'information pertinente pour les actions à mettre en œuvre mais cela ne nuit en rien de la conduire.

Les premières propositions d'ANTEA sont issues de l'IEM. Il y aura un travail collectif en COS pour définir les suites à donner.

**M. CINGAL - SEPANSO 40**

On a un souci car on n'a pas de Directive Sol dont l'élaboration est bloquée par la France et l'Allemagne. Ce sujet est top secret. En matière de santé et environnement on n'a pas de valeurs réglementaires. Il est d'autant plus indispensable de mener les analyses complémentaires afin de lever toute incertitude.

**M. AGOSTINI - REGION NOUVELLE AQUITAINE**

Je distingue les campagnes complémentaires sols, végétaux et eaux de la question spécifique de la phase 5.

Sur un plan pratique, ces mesures complémentaires sur les sols, vont-elles compléter l'étude et sont-elles portées par ANTEA ou bien sont-elles hors de l'étude dans le cadre d'un plan d'actions issu de l'EDZ ?

**M. GRAMMONT - INERIS**

On est encore dans l'EDZ. ANTEA va compléter son rapport avec les éléments de résultats des mesures complémentaires. S'il y a une EQRS, elle prendra en compte l'ensemble des résultats.

**M. LAPEBIE - Ville de Tarnos**

En tant qu'élue de Tarnos, je tiens à dire qu'on est très content que cette étude arrive à son terme. On a une responsabilité vis-à-vis de nos citoyens. On doit prendre en compte l'historique des sols, notamment la décharge de Yara, les Forges, avec des problèmes pour leur dépollution et les coûts engendrés. On a un énorme travail à faire avec la contribution de l'ensemble des acteurs.

**M. BOTELLA - AHQSB**

On a une étape importante avec l'ARS qui consulte la CIRE et SPF. Il sera important de prendre en considération leur observation au regard de la position du HCSP sur le plomb.

Pour rappel le bilan annuel de la pollution atmosphérique en France est de 48000 morts. Le Sénat a chiffré le surcoût social à plus de 100 milliards d'euros par an.

**M. JONATHAN - Sous-Préfet de Bayonne**

J'ai entendu beaucoup de propos intéressants. Je voudrais revenir à ce qu'est une étude de zone, qui nous réunit et fait l'objet de l'ordre du jour. L'étude de zone a le mérite d'exister. C'est une démarche salubre dans la constitution de données qui prendra plusieurs années. Il s'agit de déterminer et mesurer la compatibilité des milieux avec les usages actuels et prévoir les mesures correctives nécessaires.

Je pense qu'il faut prendre le temps d'analyser les résultats de la phase 4 et non pas de passer immédiatement à autre chose. Il s'agit d'une première étape de la connaissance à construire sur ce territoire. La première question à se poser est la poursuite ou non de l'étude avec la réalisation de la phase 5. Au vu des niveaux de valeurs identifiés, INERIS nous dit que ce n'est pas indispensable mais ça peut être utile.

Si un consensus se dégage dans cette assemblée pour réaliser la phase 5, l'Etat est d'accord pour qu'elle soit engagée en conclusion de l'étude de zone. Ce n'est pas pour cela que les travaux s'arrêteront. Les besoins d'analyses en continu ont été entendus. Les actions se mettent en place et j'ai toute confiance dans les acteurs concernés pour les suites qui seront données.

Il est important de remettre l'infrastructure dans son environnement. Je rappelle que nous sommes dans une aire urbaine de 130000 habitants avec des nuisances autres notamment en termes de qualité de l'air. Cela nous permettra de bien qualifier les situations notamment en identifiant ce qui relève de la nuisance et ce qui a un impact sur la santé. Tout ce qui permettra d'objectiver le débat par la production de données et l'identification des sources sera intéressant. L'étude de zone est une étape nécessaire et importante. Les résultats sont satisfaisants par rapport à l'historique de ce territoire ce qui n'empêche pas d'aller plus loin.

**Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour**

Je vous propose donc de soumettre la commande des campagnes complémentaires et celle de la phase 5 de l'étude de zone. Il n'y a pas eu d'opposition concernant la conduite des campagnes complémentaires.

Concernant la phase 5 : Contre : la CCIBPB - Abstention : 0.

La réalisation de la phase 5 est validée.

Nous poursuivrons également les travaux sur le sujet des odeurs.

Concernant la communication, comme nous l'avons toujours dit, une communication complète sera faite après l'achèvement de l'étude de zone. Le prestataire rédige actuellement un document de synthèse non technique à destination d'un public large qui nous sera remise très prochainement.

Il est également prévu que l'INERIS nous accompagne dans le plan de communication pour la présentation des résultats.

M. JONATHAN - Sous-Préfet de Bayonne

---

Peut-on avoir des éléments de calendrier pour la phase 5 ?

Mme BEDERE - ECOSCOPE

---

ANTEA attend le feu vert pour démarrer les travaux. Il faut d'abord réaliser les mesures complémentaires qui seront contraintes par la présence de végétaux.

Mme DEQUEKER - Ville d'Anglet

---

Les campagnes seront-elles menées seulement sur Boucau ?

Mme BEDERE - ECOSCOPE

---

Des prélèvements sont prévus sur Anglet également.

M. CINGAL - SEPANSO 40

---

Il faudra définir ce que l'on souhaite communiquer.

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour

---

La communication émanera de notre instance en fin d'étude. Toutes les données seront mises sur le site du SPPPI Estuaire de l'Adour.

M. BOTELLA - AHQSB

---

J'insiste sur le fait que la position du Ministère de la Santé est importante. Pourrions-nous savoir à quel moment nous disposerons des retours de la CIRE et de SPF.

M. FARGUE - ARS

---

On va regarder où se trouve la pollution et évaluer la quantité.

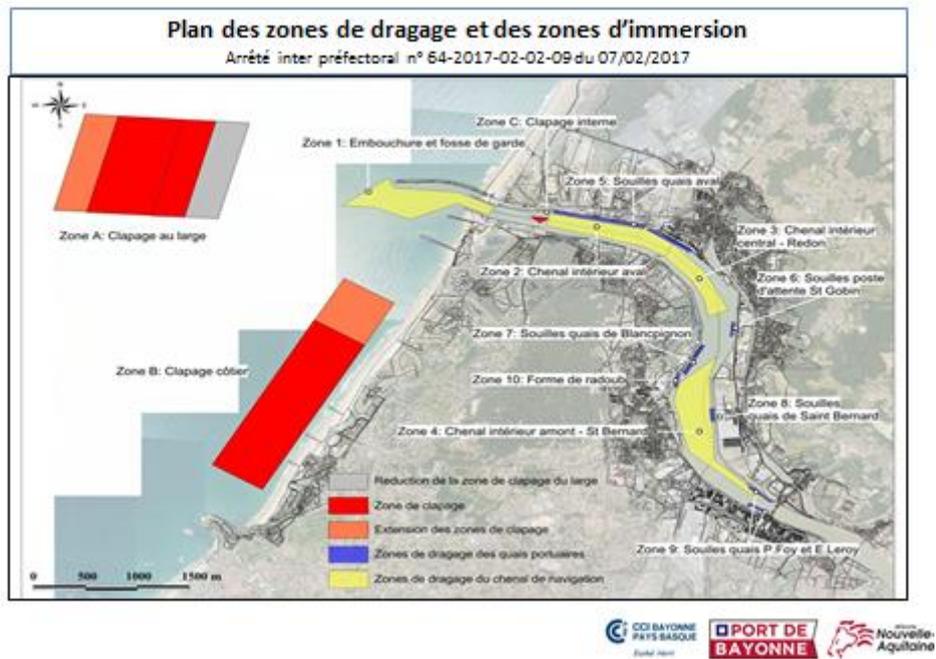
Les contrôles du saturnisme existent et le secteur n'est pas concerné. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de population exposée. En cas de pollution constatée, on pourra prendre des mesures de gestion pour éviter l'exposition.

## CCI BAYONNE PAYS BASQUE Bilan dragage 2017

M. DE RECY

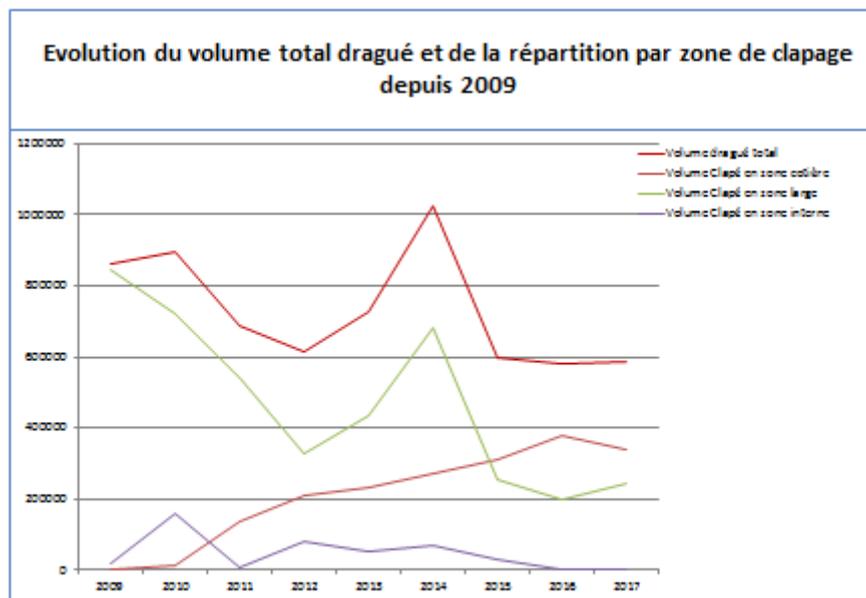
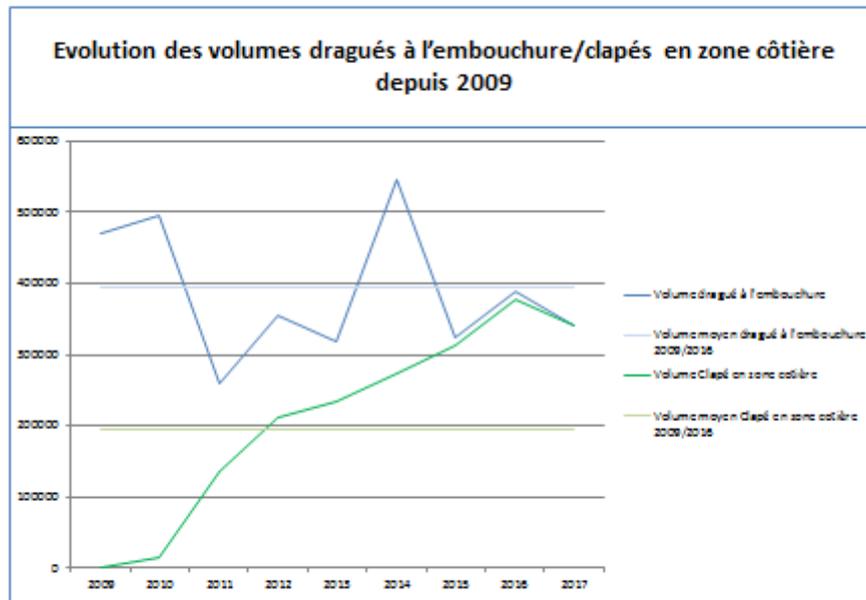
Présentation en ligne - Présentation CCIBPB Bilan Dragage 2017

Quelques diapositives extraites des présentations :



### Volumes dragués et clapés en 2017

		Volumes dragués		Volumes clapés	
Sable	Embouchure	341 247m <sup>3</sup>	Zone côtière	341 247 m <sup>3</sup>	
			soit	100%	
Vases	Chenaux intérieurs et souilles	243 239m <sup>3</sup>	Zone du large	241 376m <sup>3</sup>	
			Zone interne	1 862 m <sup>3</sup>	
	Total	584 485 m <sup>3</sup>	Total	584 485 m <sup>3</sup>	



### Bilan de l'année 2017 face à l'intérêt technique d'avoir une drague à demeure pour le port de Bayonne

Intérêt	Bilan 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les périodes de dragage à l'embouchure pour permettre le clapage côtier.</li> <li>• Diminution des volumes dragués.</li> <li>• Diminution des volumes clapés en zone interne.</li> <li>• Accès des navires de 20 000 tonnes 365 jours par an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des sables clapés, 341 000 m<sup>3</sup> contre 195 000 m<sup>3</sup> en moyenne entre 2009 et 2016.</li> <li>• 584 000 m<sup>3</sup> contre en moyenne 748 000 m<sup>3</sup>.</li> <li>• 1800 m<sup>3</sup> contre 52 000 m<sup>3</sup> en moyenne .</li> <li>• Aucune limitation de tirant d'eau d'accès en 2017.</li> </ul>



### Etude des macro-invertébrés benthiques et modélisation numérique morpho sédimentaire des zones de dragage

- ❖ Contrat de recherche d'une durée de 3 ans établi en Janvier 2015 entre la CCI BPB et CASAGEC INGENIERIE
- ❖ Objectif: Appréhender l'impact des dragages en mode actualisé sur les habitats benthiques de substrat meuble
  - Décrire et évaluer les habitats benthiques de substrat meuble
  - Comprendre les processus morpho-sédimentaires entrant en jeu sur les zones de dragage
  - Appréhender plus finement les impacts des dragages sur la macrofaune benthique de substrat meuble suite à l'arrivée de la drague à poste
  - Optimiser les plans de dragage
- ❖ Moyens mis en œuvre:
  - Analyses saisonnières des communautés macrobenthiques
  - Suivi des caractéristiques morpho-sédimentaires des habitats benthiques
  - Suivi physico-chimique de la qualité du milieu
  - Modélisation numérique morpho-sédimentaire au niveau des zones de dragage



**Perspectives 2018**

- Poursuivre le dragage en appliquant ce nouvel arrêté et en répondant aux différentes demandes en matière de suivis et d'études.
- Poursuivre les clapages côtiers afin de préserver le trait de côte.
- Effectuer une étude sur la faune piscicole aspirée par la drague et conclure celle sur la macrofaune benthique de substrat meuble.
- Présenter mensuellement au public les opérations de dragage à travers le site internet du port de Bayonne et annuellement aux associations par le biais d'une présentation au S3PI et au SAGE.



**Questions-Réponses**

M. LAPEBIE - Ville de Tarnos

Suite aux évènements de forte pluviométrie, 2018 sera-t-elle une année au niveau de 2014 ?

M. DE RECY - CCIBPB

Probablement au niveau des volumes de vases dragués sur la zone de St Bernard. A l'embouchure, la sédimentation est un peu moins importante qu'en 2014 mais assez forte.

M. ARDIACO - ADALA

Quel est le tonnage maxi de la drague ?

M. DE RECY - CCIBPB

2000 tonnes.

M. BAYLE - SEPANSO 64

Pour quelles raisons, y-t-il eu 2 jours de clapage dans la zone interne ?

M. DE RECY - CCIBPB

Conformément à l'arrêté préfectoral, on avait des sondes dans la zone de St Bernard inférieure à 6m permettant de draguer à la benne, et des conditions de houle supérieure à 2m à l'extérieur qui ne permettaient pas de sortir.

M. BAYLE - SEPANSO 64

Combien de fois, et pour quelles raisons, le navire ne peut-il pas sortir ?

M. DE RECY - CCIBPB

En 2017, on a eu 17 jours d'arrêt pour des raisons de météo et d'autorisation. Le bureau VERITAS classe les navires. Le centre de sécurité des navires (DDTM) effectue des contrôles à bord d'un point de vue sécurité. Le navire a un franc-bord réduit. Les dragues ont une autorisation spéciale qui le diminue de moitié. Dans des conditions de houle moyenne, jusqu'à 3.5m, le navire va sortir avec un franc-bord qui n'est pas réduit. Quand on a plus de 6m de houle on travaille à franc-bord réel mais on clape en zone interne.

M. BAYLE - SEPANSO 64

Est-il envisageable de laisser le bateau chargé à quai ?

M. DE RECY - CCIBPB

Ce n'est pas envisageable dans des conditions de houle forte en raison du ressac et de la tenue à quai du navire.

M. BERGE - Région Nouvelle Aquitaine

Il faut comparer avec ce qu'on faisait avant d'avoir une drague à demeure. On draguait plus. De même, on ne pouvait pas assurer le clapage côtier du fait des mauvais niveaux de bactériologie. On constate une forte amélioration à tous les niveaux.

M. BAYLE - SEPANSO 64

Mes questions visent seulement à répondre aux questions des riverains qui s'interrogent sur les mouvements de la drague au quotidien.

M. BERGE - Région Nouvelle Aquitaine

Je rappelle que quand nous avons lancé ce projet, on nous soupçonnait de vouloir vendre le sable aux entreprises de TP du Pays Basque. Je tiens à souligner le caractère vertueux de notre démarche.

M. BOTELLA - AHQSB

Quels ont été les résultats des analyses des sédiments notamment en aluminium ? On a eu des concentrations très fortes en 2013. En 2016, on a encore une présence forte d'aluminium et de phosphore à l'embouchure.

M. DE RECY - CCIBPB

Conformément à l'arrêté préfectoral, les analyses sont menées sur les prélèvements de sédiments in situ, 2 fois par an, sur 60 points. Les prélèvements sont faits en suivant les méthodes prescrites par GEODE. On confie les analyses à des laboratoires certifiés COFRAC qui nous remettent les résultats.

En 2017, l'ensemble des résultats est inférieur au seuil N1 pour toutes les analyses y compris l'aluminium.

M. BOTELLA - AHQSB

Au niveau bactériologie, toutes les études ont montré une augmentation vers l'embouchure.

M. DE RECY - CCIBPB

Vous évoquez des résultats de bactériologie dans les eaux et pas dans les sédiments. Après les fortes pluies, on aurait probablement trouvé de la bactériologie à l'embouchure. En 2017, les 2 campagnes de prélèvements in situ n'ont pas montré de bactériologie importante et l'ensemble des prélèvements de sable, effectué en puits, ont toujours montré des résultats inférieurs à 1 UFC par gramme.

M. BOTELLA - AHQSB

Il faut se rappeler que St Bernard était une île. Il semblerait que l'Adour continue d'alimenter ce qui était l'île.

M. DE RECY - CCIBPB

Je ne peux pas juger de l'emplacement du quai. J'en assure une bonne profondeur pour permettre les activités portuaires.

M. BOTELLA - AHQSB

On s'interroge sur les risques de déchaussements des quais et des piliers de ponts. Une surveillance est-elle effectuée ?

M. DE RECY - CCIBPB

Je n'ai pas cette information.

M. MARTY - CCIBPB

Au sujet des quais, les bathymétries sont faites régulièrement. Les dragages raisonnés actuels limitent les

risques. On n'a pas d'information concernant l'impact en amont sur les piliers de ponts.

M. BAYLE - SEPANSO 64

Le comité scientifique qui doit se réunir chaque année pour le suivi des opérations de dragage s'est-il réuni cette année ? Peut-on avoir un compte-rendu ?

M. DE RECY - CCIBPB

C'est la DDTM qui pourra vous répondre.

M. BAYLE - SEPANSO 64

Pour la prochaine présentation du bilan des dragages, pourrait-on avoir les résultats d'analyses ?

M. DE RECY - CCIBPB

En 2017, on a un rapport de 450 pages. On pourra le présenter si vous le souhaitez. Un tableau de synthèse a été transmis aux associations.

M. BAYLE - SEPANSO 64

On a eu un tableau avec les résultats pour les zones d'immersion seulement. L'ensemble des résultats nous intéresse au regard de l'activité globale et pour bien comprendre les phénomènes observés sur les bords de l'Adour.

M. DE RECY - CCIBPB

A partir du moment où vous voyez la drague claper, ça signifie que la DDTM a considéré que la qualité des sédiments était convenable. Aucune zone n'a été exclue des dragages. En 2018, on constate 2 dépassements du seuil N1 sur St Bernard. On a mené des analyses écotoxicologiques sur les larves d'huitres qui ont montré que les sédiments ne présentaient aucun caractère dangereux.

M. CINGAL - SEPANSO 40

On observe une augmentation des mousses sur le littoral. Y a-t-il une corrélation entre le dragage et l'accroissement des mousses (brunâtres) ?

M. DE RECY - CCIBPB

Je ne sais pas vous répondre.

M. BOTELLA - AHQSB

Dans le cadre du Plan Micropolluants, il y a une obligation pour les maîtres d'ouvrage de mesurer les micropolluants sur les STEU. Il y a également une action nationale qui indique de gérer avec précaution les sédiments contaminés sur le milieu.

M. DE RECY - CCIBPB

Dans le cadre de l'arrêté, la CCIBPB effectuera, à partir de 2019, une étude du retraitement des sédiments pollués à terre. On ne draguera pas les sédiments qui ne pourront pas être clapés.

M. BAYLE - SEPANSO 64

Pouvez-vous nous donner un ordre d'idée de la consommation de carburant de la drague ?

M. DE RECY - CCIBPB

Je peux vous indiquer que la drague consomme environ 0.8 à 0.9l/m3 dragué. Le combustible est du Diesel Marine Léger (idem carburant des véhicules légers). Le 15 juin 2018 une nouvelle directive diminue le taux de soufre du DML.

## QUESTIONS DIVERSES

### Demandes de M. BOTELLA

#### Point sur Raffinerie du Midi

DREAL Aquitaine

→ Protection de l'Adour préalable à la dépollution et surveillance pour limiter les risques d'entraînement de pollution de la nappe superficielle vers l'Adour.

→ Excavation de matériaux pour mise en traitement biologique sous forme de merlon. Puis rechargement ou évacuation en fonction de la qualité. 3 zones ont fait l'objet d'excavation. En 2018, 2300m<sup>3</sup> de matériau du merlon Sud-Est et 1200m<sup>3</sup> du merlon Est ont été rechargés dans les excavations et 300m<sup>3</sup> ont fait l'objet d'une évacuation du site. Les terres polluées sont orientées vers un centre d'enfouissement.

→ Traitement de la nappe sur 2 zones qui se poursuit avec pour objectif réduction de 80% les pollutions de la nappe. Perspective aboutissement fin 2018.

→ Traitement de l'activité antérieure ayant engendré une pollution à la créosote de la nappe superficielle. Toit argileux très fin qui sépare de la nappe inférieure. Question de l'impact d'un éventuel retrait et d'un éventuel non retrait. Pas de diagnostic clair à ce jour.

M. BOTELLA - AHQSB

On a 3 sites pollués en créosote : Marinadour, Site CCI et Raffinerie du midi.

On a constaté à nouveau un relargage en hydrocarbures ces derniers jours au niveau de la cale Sarraute.

#### Informations sur les débarquements d'engrais et bois

M. BOTELLA pose la question du déchargement des pulvérulents, point noir du Port de Bayonne

CCIBPB

Le port de Bayonne est un port de vrac. Le phosphate peut être très pulvérulent en fonction de sa provenance. On est parfois surpris à l'ouverture des cales. A chaque dysfonctionnement, on fait remonter l'information au client. On a bien avancé sur certains produits par rapport à la situation initiale même si on peut encore faire mieux. On met un additif qui permet de générer moins de poussière. On utilise, quand c'est possible, la trémie aspirante. On poursuit nos recherches pour trouver des systèmes plus performants. Les bennes sont plus ou moins étanches. On les reprend dès qu'on constate le problème. On a une procédure alerte poussière qui suspend le déchargement. Concernant les conditions santé-sécurité au travail, on a une FDES pour tous les produits. Ils ne présentent pas de dangerosité. On a des protections réglementaires, des trémies en surpression, des équipements de protection collectifs et individuels. Enfin, ces déchargements sont exceptionnels et, pour nous, très pénalisants par rapport à toutes les améliorations faites par ailleurs. On a mené une étude il y a 9 ans, sur l'impact des déchargements avec des prélèvements et des analyses en amont, en aval, et autour du navire. L'impact a été évalué non significatif dans le milieu aquatique. On a prévu d'actualiser cette étude prochainement.

SOTRAMAB

2 clients reçoivent ce type de marchandises. On décharge avec la GR14 ou par transfert direct. Selon la méthode on voit de la poussière.

Par rapport au bois. On a eu un bateau de grumes exotiques qui nécessitait l'utilisation de la GR14 en raison du format. On a utilisé la GR12 (pas aspirante) pour le déchargement du phosphate dans le même temps. Les odeurs de bois signalées dans les alertes n'ont pas de rapport avec le bois. Dans l'une des cales, il y avait du cacao (à destination d'un autre port) qui a pu générer l'odeur perçue.

Question sur le volume de pertes :

Le chiffrage des pertes est plus ou moins fiable en fonction des modalités d'évaluation du poids (pesée du navire à vide ou à plein). On constate très peu de différences sur les données mentionnées lors des pesées des camions déchargés.

**Composition des produits et impact sanitaire**

Les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) sont disponibles. Il n'y a pas de radioactivité.

**Demande d'ADALA**

Implantation d'une station ATMO sur la rive gauche de l'Adour, sa définition, l'ingénierie, le portage, le financement, l'exploitation.

→ Un point sera fait en septembre dès que les modalités seront connues.

Mme THEBAUD

---

Je vous remercie et je vous souhaite un bel été.